



Ambucare Flexible

Package innovant pour
les soins médicaux en dehors
d'une hospitalisation.

Ambucare Flexible crée de nombreuses interactions positives avec vos collaborateurs en intervenant dans leurs frais de médicaments, lunettes, prothèses dentaires, radiographies, visites chez le médecin, le dentiste ou le kinésithérapeute. Cette formule flexible est la preuve la plus tangible de votre engagement en faveur de leur bien-être et leur pouvoir d'achat.

Supporter de votre vie



Les garanties d'Ambucare Flexible

Les frais médicaux ambulatoires de vos collaborateurs sont remboursés à 80 %.



Soins dentaires et prothèses dentaires

- Consultations chez le dentiste
- Radiographies
- Traitements et appareils orthodontiques
- Prothèses dentaires, notamment bridges, couronnes et implants
- ...

également disponibles séparément dans le cadre de Dental Flex

Soins médicaux

- Consultations (médecin traitant, spécialistes, petite chirurgie, etc.)
- Kinésithérapie, physiothérapie, soins infirmiers, etc.
- Examens (radiologie, labo, etc.)
- ...



Produits pharmaceutiques, accessoires orthopédiques et optiques

- Médicaments prescrits avec intervention légale, bandages, attelles, etc.
- Prothèses et appareils orthopédiques
- Verres de lunettes, lentilles de contact, appareils auditifs, etc.
- Semelles orthopédiques, béquilles, etc.
- Montures de lunettes
- ...



Traitements paramédicaux (remboursement jusqu'à 50 %)

- Consultations chez un psychologue
- Consultations chez un diététicien, un logopède et un podologue
- Traitements alternatifs tels que l'ostéopathie, l'acupuncture, l'homéopathie et les médicaments homéopathique



Facilement accessibles en ligne via 1 app pratique



Un service de premier ordre, toujours à portée de main grâce à MyAG Employee Benefits

Tous les avantages réunis dans une seule app avec un taux de satisfaction de



Grâce à l'app, vos collaborateurs ont un accès permanent à leurs assurances, à un accompagnement médical et à un soutien en santé mentale.

Intuitive, sécurisée et efficace.



En quelques clics, ils peuvent:

- Introduire des frais médicaux
- Déclarer une hospitalisation
- Consulter leurs garanties
- Demander des attestations d'assurance
- Contacter AG facilement



Consultations vidéo via Doktr



Un accès à un avis médical fiable et de qualité via l'application Doktr:

- Consultations vidéo avec **des médecins généralistes belges reconnus**
- Remboursement équivalent au ticket modérateur pour une consultation physique reconnue en Belgique
- **Sans rendez-vous**
- Également disponible à l'étranger
- **Prescription** disponible immédiatement dans l'app ou via eID
- **Compte-rendu** pour le médecin traitant



Mes réductions chez les partenaires d'AG

Des réductions exclusives et des avantages chez nos partenaires santé de qualité, pour soutenir la santé et le bien-être de vos collaborateurs. Tous les avantages sont accessibles directement dans l'app.



Bien-être mental: My Mind by AG



Des **outils d'auto-soin** basés sur des fondements scientifiques et une ligne d'écoute **Safe2Talk** disponible **24/7**, tenue par des conseillers professionnels, aident vos collaborateurs à préserver leur équilibre mental.

- Analyse personnalisée du risque de burn-out
- Programme d'auto-apprentissage pour renforcer la résilience
- Contenus utiles sur le bien-être mental
- Ligne **Safe2Talk**
 - > Assistance professionnelle 24h/24, conseils juridiques et financiers inclus
 - > Confidentiel
 - > Conseillers indépendants

Avantages pour vous, employeur



De premier plan

Vous proposez l'une des solutions les plus complètes du marché — un vrai atout pour votre image d'employeur.



Innovant

Vous répondez aux besoins actuels et futurs de vos collaborateurs. Ils le remarqueront.



Accessible

Un accès simple, pratique et abordable à des soins de qualité. Partout, tout le temps.

Formule flexible

Vous avez le choix entre 3 franchises :

- 0 euro,
- 75 euros ou
- 125 euros.

Vous déterminez vous-même le plafond de remboursement :

- 500 euros,
- 1.250 euros ou
- 2.500 euros.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Les frais médicaux qui résultent d'une « faute lourde » [par exemple un comportement téméraire, l'alcoolisme ou l'usage abusif des médicaments] sont exclus de la couverture.
- Les traitements non médicalement nécessaires, tels que les interventions esthétiques, sont également exclus.
- En outre, des plafonds généraux et des taux de remboursement s'appliquent.

Avant de souscrire cette assurance, parcourez le document IPID, qui fournit des informations claires et concises sur votre future police. Ce document contient des informations générales relatives aux produits d'assurance d'AG. Le contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable tacitement à la fin de chaque année d'assurance. Vous trouverez l'étendue exacte de ces produits dans les conditions générales. Un calcul de prime et une offre sont disponibles gratuitement sur notre site web www.agemployeebenefits.be.

Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. Les plaintes peuvent être introduites auprès du Service de Gestion des Plaintes d'AG [tél. : 02 664 02 00 - customercomplaints@aginsurance.be]. Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances [Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. : 02 547 58 71 - www.ombudsman-insurance.be].



AG Insurance

Site de gestion d'AG

Noord

Berchemstadionstraat 70
2600 Berchem
Tel. +32[0]3 218 31 11

Sud

Boulevard Tirou 185
6000 Charleroi
Tel. +32[0]71 27 62 11

www.aginsurance.be

AG Insurance [en abrégé AG] SA - Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - www.aginsurance.be - info@aginsurance.be - IBAN : BE13 2100 0007 6339 - BIC : GEBABEBB - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles